



A Montreuil, le 30 avril 2024

PROJET STATUTAIRE ET INDEMNITAIRE

Projet statutaire des CSE et des CADEC

&

Projet de revalorisation indemnitaire des corps spécifiques de la DPJJ (IFSE)

Le corps des chefs de service éducatif (CSE) a été mis en extinction le 1^{er} février 2019 avec la création du nouveau statut des Cadres Éducatifs (CADEC). Pour rappel, l'accès au corps des CSE exigeait 10 ans d'ancienneté dans la fonction publique et à minima 8 années d'expérience éducative. Pour de nombreux collègues, ce concours représentait l'opportunité d'un accès à la catégorie A et une reconnaissance par l'administration d'un haut niveau d'expertise. Enfin, il était également attendu par la DPJJ de préparer un vivier de futurs cadres de proximité, dit de premier niveau. Mais depuis l'extinction du corps, c'est silence radio. Il n'existe à ce jour aucun projet pour faire reconnaître ce concours, pourtant si longtemps encouragé.

Depuis la création du statut des CADEC, la CGT-PJJ déplore l'absence d'ambitions de la part de la DPJJ pour l'ensemble des chefs de service éducatif qui représente plus de 500 agents. Abandonnés dans un corps privé d'un second grade, les CSE accusent un décrochage salarial injuste et un déficit de reconnaissance qui n'est plus tenable. Étant donné que la création d'un second grade n'est statutairement pas possible depuis la mise en extinction du corps, la CGT-PJJ revendique **le reclassement de l'ensemble des CSE dans le premier grade des CADEC et la création d'un 3^{ème} grade des CADEC**. Rappelons aussi que les CSE sont éligibles à la Liste d'Aptitude des directeurs au même titre que les CADEC.

Ce projet a été remis à la DPJJ le 07 février 2024 et défendu auprès des services du Garde des Sceaux les 22 et 23 avril 2024.

REVENDECTIONS STATUTAIRES CGT-PJJ

- Reclassement tous les CSE dans les 9 derniers échelons du 1^{er} grade des CADEC (avec ancienneté conservée dans l'échelon).
- Créer un 3^{ème} grade des CADEC promis lors de la création du corps en 2019.
- Réserver le second et troisième grade aux CADEC fonctionnels.
- Réserver le 1^{er} grade des CADEC aux CSE et aux futurs CADEC fonctionnels.
- Réviser le taux de promotion pour accélérer le remplissage des deux grades supérieurs.
- Réviser la cartographie de l'IFSE des CADEC pour intégrer avec cohérence les CSE et revaloriser les CADEC.

AVANTAGES

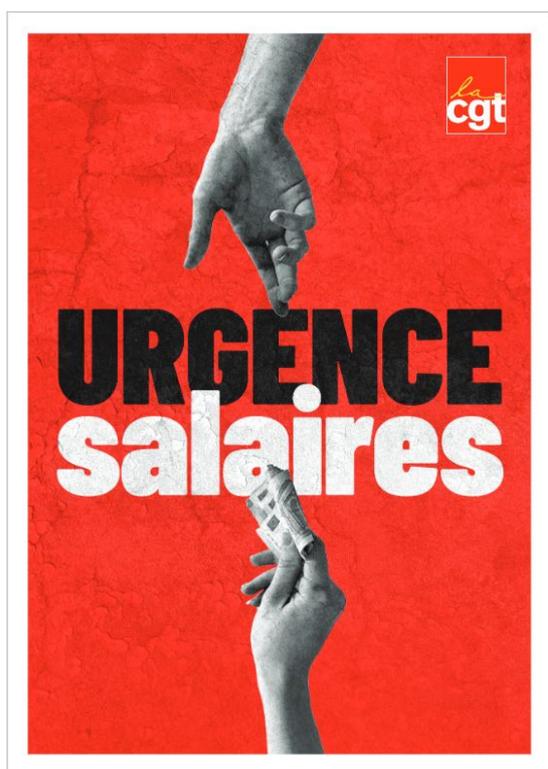
- Suppression d'un corps (CSE) de la Fonction Publique d'État, disposition encouragée par la DGAFP.
- Faciliter la gestion RH en DIR et AC en limitant le nombre de corps.
- Revalorisation indiciaire des CSE / Ouverture d'une meilleure perspective indiciaire pour les CSE arrivés à l'indice sommital.
- Permettre enfin aux CSE de percevoir le forfait promotion de grade en cas de souhait de devenir CADEC fonctionnel.
- Revalorisation indiciaire des CADEC avec la perspective d'un troisième grade.
- Alignement du corps des CADEC sur les corps équivalents de la fonction publique (Cadres socio éducatifs par ex).
- Redonner de l'espace indiciaire entre le corps des éducateurs et des CADEC.

Grille des CSE Actuels

Ech	IB	IM	Durée	Sal Brut
1	548	471	2 ans	2 318,63 €
2	572	488	2 ans	2 402,32 €
3	590	503	2 ans	2 476,16 €
4	626	530	2 ans	2 609,07 €
5	655	551	2 ans 6 mois	2 712,45 €
6	680	571	2 ans 6 mois	2 810,91 €
7	709	593	2 ans 6 mois	2 919,21 €
8	734	612	3 ans	3 012,74 €
9	776	643		3 165,35 €



Reclassement des CSE dans le GRADE 1 des CADEC					Projet CGT-PJJ
Ech	IB	IM	Durée	Sal Brut	Gains pts CSE
1	509	443	1 an 6 mois	2 180,79 €	
2	532	460	1 an 6 mois	2 264,48 €	
3	555	476	2 ans	2 343,24 €	
4	578	493	2 ans	2 426,93 €	+22
5	600	510	2 ans	2 510,62 €	+22
6	631	534	2 ans	2 628,76 €	+31
7	657	553	2 ans	2 722,30 €	+23
8	680	571	2 ans	2 810,91 €	+20
9	712	595	2 ans 6 mois	2 929,05 €	+24
10	740	616	2 ans 6 mois	3 032,43 €	+23
11	778	645	3 ans	3 175,19 €	+33
12	801	663	-	3 263,80 €	+20
GRADE 2 CADEC Fonctionnels					
1	641	541	2 ans	2 663,22 €	Réserver ce grade aux seuls CADEC fonctionnels
2	674	566	2 ans	2 786,29 €	
3	698	584	2 ans 6 mois	2 874,90 €	
4	729	608	2 ans 6 mois	2 993,05 €	
5	751	625	3 ans	3 076,74 €	
6	784	650	3 ans	3 199,81 €	
7	816	674	3 ans	3 317,95 €	
8	830	685	-	3 372,10 €	
GRADE 3 CADEC Fonctionnels					
1	729	608	2 ans	2 993,05 €	Réserver ce grade aux seuls CADEC fonctionnels
2	751	625	3 ans	3 076,74 €	
3	791	655	3 ans	3 224,42 €	
4	835	689	3 ans	3 391,80 €	
5	883	725	3 ans	3 569,02 €	
6	940	769	-	3 785,62 €	



PROJET INDEMNITAIRE DE LA CGT-PJJ

Pour rappel, l'ensemble des organisations syndicales s'est opposé au RIFSEEP pour des raisons qui sont précisées dans notre « RIFSEEP pour les Nulos » [et clic](#). Néanmoins, la CGT-PJJ a toujours milité pour obtenir leur revalorisation à défaut de pouvoir négocier des augmentations significatives de salaires. Les primes peuvent avoir l'avantage de préserver le pouvoir d'achat à court terme, mais présentent aussi leurs limites. Pour mémoire, elles ne sont pas comptabilisées dans le calcul des pensions de retraite avec des conséquences sociales désastreuses pour nos futures retraites. Pour cette raison, il y a urgence à ce que l'administration réagisse et révise sa politique salariale.

Revendications généralistes indemnitaires de la CGT-PJJ

- Reconversion de l'ensemble des socles Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise (IFSE) en points d'indices.
- Conserver une part variable de l'IFSE uniquement pour reconnaître certaines sujétions
- Remplacer le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) par un 13^{ème} mois
- Garantir une revalorisation forfaitaire du même montant quand les socles IFSE sont réhaussés pour éviter un tassement indemnitaire à l'instar des grilles indiciaires.
- Repenser l'harmonisation indemnitaire de tous les corps.
- Régularisation du forfait promotion de grade pour l'année 2022.
- Garantir les revalorisations au 1er janvier et non durant l'année comme cela a été le cas en 2023.
- Permettre une simplification de la lecture de l'IFSE, trop confuse pour les agents.
- Promotion de corps : Engager une réflexion sur la mise œuvre d'un forfait promotion de corps pour encourager la promotion sociale et renforcer l'attractivité de certains corps du type CADEC.
- Suppression de l'IFSE « Stagiaire » pour les formations statutaires (Éducateurs et DS) (Exemple : un éducateur en hébergement qui perçoit une IFSE de 758 euros et qui obtiendrait son concours de Directeur de Service, bénéficierait d'une IFSE de 420 euros soit une perte sèche de 338 euros. A cela vous ajoutez la perte du CTI (prime SEGUR). Le bénéfice financier devient dérisoire et n'encourage pas les évolutions de carrière.
- Intégration d'un nouveau groupe IFSE pour les Secrétaires Administratifs qui exercent dorénavant en hébergement à la PJJ.
- Simplification de la cartographie (IFSE) avec la suppression de certains groupes de fonctions (Détails dans les tableaux IFSE).

PROJET INDEMNITAIRE DE LA CGT-PJJ PAR CORPS SPECIFIQUES

CORPS DES EDUCATEURS et CSE

- +10% des socles / + Augmentation forfaitaire du même montant.
- Reclassement du groupe 3 dans le groupe de fonctions 2. Les conditions de travail depuis le CJPM dans les services de milieu ouvert se sont nettement dégradées (Intensification du travail, accélération du temps éducatif, augmentation des audiences et des écrits...). De la même manière, le travail en UEAJ, en QM ou UEHD présente aujourd'hui un niveau de contraintes qui mériterait d'être enfin reconnu. A ce jour, rien ne justifie une distinction en matière de sujétions avec le groupe 2 de la détention (EPM).
- CSE : Majoration de 100 euros/mois au titre de la reconnaissance du concours et de l'absence d'un second grade.

Groupe de fonctions Socle indemnitaire actuel & proposition CGT PJJ

Groupe de fonctions	Liste des fonctions-type DPJJ	Socle indemnitaire actuel brut and	Revendications CGT PJJ +10%	Revendications CGT-PJJ CSE
G1	Educateur/ CSE en CEF, en EPE-UEHC, en UECER et en UEHDR Educateur remplaçant	9100 € soit 758.33 €/mois	10 010 € soit 834 €/mois	10 010 + 1200
G2	Educateur/ CSE en SEEPM, au SECJD, QM Villepinte Rédacteur en administration centrale	7900 € soit 658.33 €/mois	8690 € soit 724 €/mois	8690 + 1200
G3	Educateur/CSE en UEHD, en QM, en insertion et en milieu ouvert	6930 € soit 577.55€/mois	Suppression du groupe	



Précisons que les socles indemnitaires sont des planchers et ne prennent pas en compte vos éventuelles majorations de l'IFSE liées par exemple au forfait mobilité, forfait promotion de grade ou examen quadriennal.

CORPS DES CADEC

Objectifs : Corriger le déficit d'attractivité de ce corps. Positionner les CADEC en cohérence indemnitaire entre les éducateurs et les DS.

- +30 % des socles IFSE.
- Augmentation forfaitaire du même montant pour les agents au-dessus du socle.
- Création d'un forfait promotion de corps pour l'accès à ce corps.
- Reclassement du groupe 3 dans le groupe de fonctions 2 pour corriger « en partie » l'absence de la prime SEGUR pour les fonctions du groupe 3.

Groupe de fonctions	Liste des fonctions-types DPJJ	Socle indemnitaire actuel brut annuel	Revendications CGT PJJ Socle IFSE +30%
G1	CADEC en CEF, en EPE-UEHC, en UECER et en UEHDR	10 300 € soit 858€/mois	13 390 € soit 1115 €/mois
G2	CADEC en détention, MO, Insertion et UEHD	9 400 € soit 783€/mois	12 220 € soit 1018 €/mois
G3	CADEC : Formateurs, rédacteurs, CT, RLC, autres fonctions	9 000 € soit 750€/mois	Suppression du groupe

CORPS DES PROFESSEURS TECHNIQUES

- Augmentation de 30% du socle IFSE pour les fonctions CADEC.
- Augmentation de 10% du socle IFSE pour les fonctions PT.
- Reclasser le groupe de fonctions 4 dans le 3.

Groupe de fonctions	Liste des fonctions-type DPJJ	Socle indemnitaire actuel brut annuel	Revendications CGT PJJ Socle IFSE
G1	PT fonctions CADEC en CEF, en EPE-UEHC, en UECER et en UEHDR	10 300 € soit	13 390 € soit 1115 €/mois
G2	PT fonctions CADEC en détention, MO, Insertion et UEHD	9 400 € soit	12 220 € soit 1018 €/mois
G3	PT en CEF, en EPE-UEHC, en UECER en UEHDR, CT, RLC.	9 100 € soit	10 010 € soit 834 €/mois
G4	PT en UEHD, Détention, Insertion, MO, autres fonctions	6 930 € soit	Suppression

CORPS DES DIRECTEURS DE SERVICE

Groupe de fonctions	Liste des fonctions-type DPJJ	Socle indemnitaire actuel brut annuel	Revendications CGT PJJ Socle IFSE +10% qui s'ajoute au 1200€ forfaitaire en 2023
G1	DS en hébergement, MO de + de 3 unités et 40 / Chef de bureau AC	15 300 € soit 1275	16 830 € + 1200
G2	DS en MO hors G1/ Détention / Insertion	13 500 € soit 1125	14 850 € + 1200
G3	DS : Fonctions soutien en DIR et DT / rédacteur en AC	12 500 € soit 1041	13 750 € + 1200